

J. Désormaux



Mots et Coutumes
de Savoie



ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE

—
1930

Extrait
de
la Revue *Annecy, Lac d'Annecy*
et *Vallée de Thônes*

Mots et Coutumes de Savoie ⁽¹⁾

I.

PITANCE. — PIDANCE et PIDANCER

« Tâchez voir de *pidancer* ! » — Ainsi dit le père de famille à la nichée d'enfants assis à la table et dont les yeux reluisent à la vue du dessert. Cette admonestation peut se traduire ainsi : « Mangez beaucoup de pain ; ménagez beurre, confiture ou autres friandises ».

Ce mot *pidancer*, si fréquent dans la région lyonnaise, est également usuel en Savoie. On en relève aussi les variantes dans une bonne partie de la France et dans les autres pays romans. Son origine est curieuse. Ainsi que les variations du sens, elle mérite de retenir l'attention.

Pidance (*pedanfe*) est, comme disent les doctes, le doublet de *pitance*. Comme lui, il appartient à la famille de l'adjectif latin *pius*, pieux, d'où *pietas* et le dérivé non classique *pietantia*. On sait que *pietatem* a donné en français les doublets *pitié*, *piété*, l'un de formation populaire, l'autre de formation savante. Pareillement, *pitance* et *pidance* ont une origine commune et continuent le médiéval *pietantia*.

Mais quel rapport entre un aliment et la piété ou

(1) Sous ce titre nous réunissons une première série de notices d'histoire et de linguistique savoyardes, insérées dans la Revue *Lac d'Annecy*, 1930.

Pour les notices antérieures, voir la *Revue Savoisienne*, la *Revue de Savoie*, la *Revue de Philologie Française*, *Romania*, la *Revue Française de Prague*, etc. Cf. spécialement *Lac d'Annecy*, année 1927 (sous la rubrique : *Notices lexicologiques Savoisiennes*).

pitié ? Les vieilles coutumes de Savoie et des régions limitrophes répondent à notre question.

Dans son ouvrage trop oublié et si digne d'intérêt sur les *Origines féodales*, LÉON MÉNABRÉA (p. 528) rappelle une donation faite (vers 1217) à des cénobites des Bauges. Il s'agit d'une somme destinée à un repas (*convivium*) que les religieux feraient en commun dans le couvent, aux fêtes de Pâques.

« Ces sortes de réunions, auxquelles on donnait le plus souvent le nom de *pitances* (*pitancie*), étaient constamment, et les exemples en fourmillent, précédées et suivies de prières en commémoration des pieux bienfaiteurs de l'établissement ».

Cette observation de l'érudit historien savoyard aurait dû trancher le débat étymologique. D'intéressants exemples, cités par LITTRÉ peuvent servir d'appui : « Je Gauchiers de Thorote ay donné en pure et perdurable aumone au couvent de S. Eloy de Noïon un muy de blei a *pitanche* » DUCANGE, *Pictantia* ; XIII^e siècle. Voyez aussi le texte suivant : « La belle Agnès [Sorel] laissa un fonds pour la *pitance* d'œufs au jour de son anniversaire. » (ST FOIX, dans Pougens.)

A mon avis, la filiation des sens peut s'établir ainsi : acte pieux ; fondation pieuse ; commémoration et repas en commun ; portion attribuée à chaque assistant. D'où : aliment quelconque, et sens usuels du mot *pitancé*, restreint, dans la vallée d'Aoste, à celui de son, avoine qu'on donne aux bêtes (CERLOGNE, *Dict. valdôtain*).

Quant au mot *pidance*, doublet de *pitance*, il offre en Savoie diverses variantes. Par exemple, à Sallanches, on a relevé *pedanfe* : « aliment provenant du lait ; beurre, fromage » (*Dictionnaire Savoyard*). FENOUILLET note aussi *pedanfe* : « pitance, ce qu'on mange avec le pain », d'où *pedanfi*, *apedanfi* : « manger quelque chose avec son pain, rassasier ». Le *Dictionnaire Savoyard* avait aussi enregistré le verbe *s'apidanci* (à Genève : *s'apidancer*, au sens du lyonnais *pidancer* : « manger son pain avec du fruit, du

fromage ou de la confiture, de manière à finir le pain et l'*abdance* [déformation phonétique de *la pedance*] en même temps ». L'article de notre *Dictionnaire* renvoie à la *Revue Savoisienne*, année 1900, p. 122. On y trouvera *appedanfi*, donné comme appartenant au patois des environs de Douvaine.

Dans la Suisse romande, au témoignage de Mme Louise ODIN, le même mot a pris une nuance de sens un peu spéciale. Voici en effet la définition fournie par le *Glossaire de Blonay* : « *Pitance*, se dit du pain et du fromage nécessaires pour le repas de personnes qui travaillent trop loin de la maison pour qu'on puisse leur porter à dîner ».

Dans la région lyonnaise, avons-nous dit, *pidance* est très répandu. Je m'étonne qu'ONOFRIO n'ait point d'article correspondant. Mais Nizier du PUITSPÉLU ne l'a pas oublié. Il en a même fort nettement reconnu l'origine (sub v^o *pidanci*). Quant au verbe dérivé, voici comment l'a défini le bon lexicographe lyonnais : « manger beaucoup de pain avec peu de viande ; économiser le fricot ». Il rapproche le verbe dauphinois *pidancie*, « manger sobrement ». Mais, pour expliquer l'origine du verbe, Puitspelu, qui avait fort bien rapporté le nom à *pietantia*, fait intervenir la notion de *petitesse*, en ajoutant : « Le sens confirme l'étymologie de *pitance*, petite portion de moine ». Cette étymologie, mise en lumière par Diez, d'après une conjecture de Ducange, a fait hésiter Littré. Le *Dictionnaire Général* au contraire, dont l'article fort sobre est judicieux, a bien vu l'étymologie, que nous croyons définitive, pour *pidance* comme pour *pitance*. C'est aussi l'opinion de Léon Clédât, et de Meyer-Lübke. Le *Roman. Etymol. Wörterbuch* rapporte à *pietas* les multiples formes romanes correspondant à *pidance*.

On pourrait ajouter seulement que l'idée de « petite portion » (comme les portions données aux moines lors des agapes instituées par des fondations com-

mémoratives (2), a peut-être contaminé, sans l'évincer, la signification primitive. Celle-ci ressort très nettement du passage extrait de Léon Ménabréa.

(2) Que de fois revient le mot *halec*, *alec*, hareng, dans les « menus » relatés par les *Coutumiers* !

II

VÂ, VAR, VAZ, tombeau.

Voici l'un des mots les plus intéressants qui figurent dans nos vieux documents et dans les Glossaires Savoyards : *Vâ*, *var*, *vaz*, bière, tombeau.

« ...J'entends icelle ame étant partie de mon corps qui [= qu'il] soit mys et sepulturé, sy je meurs dans le comté de Genevoys en l'esglise Notre Dame la Lee [N. D. de Liesse], *au vars* des doyens de la dicte esglise d'Annessy... »

Telle est l'une des clauses que Noble Rd Angelon de Bellegarde, doyen de Notre-Dame d'Annecy, dictait, le 14 janvier 1550, à Magland, en Faucigny, au notaire Aymé-Henry de Saint-Jeoire (1). Cette formule du français régional correspond aux termes du français commun qu'emploient plus fréquemment à cette époque les notaires de Genève et du Genevois. Transcrivant les dernières volontés du poète Marc-Claude de Buttet, le notaire genevois s'exprime ainsi :

(1) On trouvera cet intéressant document, que nous avons publié avec la collaboration de M. l'archiviste R. Avezou, dans le premier fascicule de la *Revue Savoisienne*, année 1930, p. 64-68.

« Il supplie nos très honorés seigneurs et supérieurs du dict Genève vouloir permectre son corps estre ensevely *au tombeau* de ses ancestres... » (2).

Le sens usuel de *vâ*, *var*, *vaz*, est, en effet : cercueil, tombeau.

« Ce mot, écrivons-nous, dans l'article signalé de la *Revue Savoisienne*, mériterait une monographie. » Nous en donnons les lignes essentielles dans cette *Revue Lac d'Annecy*, où nous avons déjà publié diverses notices d'histoire et de philologie savoisiennes.

* * *

Le *Testament* de Rd Angelon de Bellegarde nous montre que le mot *var* était employé au xvi^e siècle par les Savoyards cultivés. Il est bien plus ancien et son domaine n'est point limité aux frontières de la Savoie. Nous pouvons le suivre à travers les âges dans les divers « pays » savoyards et dans les régions limitrophes.

Nous relevons ce terme sous la forme latine *vasum*, dans nombre de vieux documents, par exemple dans un texte cité par Max BRUCHET, p. 330 de sa belle étude sur le château de *Ripaille* (3).

Si DU CANGE avait consulté les archives savoyardes, il aurait pu compléter les utiles indications que fournit son Glossaire médiéval. Le Cardinal BILLIET, qui recueillait avec tant de soin les antiques usages et les locutions vieilles de son pays, n'a pas manqué de donner place à notre mot dans son « *Glossaire des mots de la basse latinité* employés dans les chartes de la Savoie ». *Vâ*, écrivait-il, sub v^o *vasum* : « place de famille dans une église ou dans un cimetière ». Et l'érudite historien cite un texte de 1349. Avant lui, J.-F. FAVRE, ce premier des grammairiens savoyards,

(2) Voir F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet*, p. 134.

(3) Cf. *Lexique*, p. 615 : « *Vasum*, cercueil. Qui aperuit *basum* (lire *vasum*) et clausit... »

dont nous avons publié les réflexions essentielles (4), s'exprime ainsi : « *Var* (un), un caveau, une tombe. — Un auteur italien a dit : *Sanno i sepolcri tutti il loco varo* (obscur, sombre) ».

Sans nous arrêter à cette citation qui, pour notre grammairien, avait sans doute la valeur d'une étymologie, nous ajouterons quelques extraits d'érudits savoyards. Ils permettent de préciser le sens du mot *và*, *var*, en mettant en relief d'antiques usages.

Les *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère* ont inséré en 1874, une *Notice historique sur le Prieuré de Bellentre* (5). Elle est due à l'abbé SAVARIN, curé de cette paroisse. Nous y lisons les détails suivants :

« Le cimetière était anciennement, comme partout, divisé en autant de parts qu'il y avait de familles ; c'est ce qu'on appelle en langue ordinaire *les Vaz* et que nos anciens registres désignent par ces mots : *Sepultus est in loco parentum suorum* [il a été enseveli au tombeau de sa famille]. Nos bons villageois ont conservé le souvenir de ces *vaz*, où ils viennent, père, mère, enfants, prier le dimanche et bénir la tombe des aïeux avec leurs chapelets trempés d'eau bénite. Ils sont loin d'avoir perdu leur répugnance à être enterrés, comme l'on dit, à rang d'oignon ».

Cette dernière locution détone un peu en un si grave sujet. Passons. L'auteur nous fait aussi connaître qu'il y avait, derrière l'église, « le *vaz* des étrangers ».

Dans une communication faite au IV^e Congrès des Sociétés savantes de la Savoie (Moûtiers, 1882), le même érudit passait en revue « ce que l'on trouve dans les vieux testaments » (6). Naturellement il revient sur le mot *vaz* et sur les coutumes ou les

(4) Voir J. DÉSORMAUX, *Un grammairien Savoyard*, J.-F. Favre, p. 11. Paris, 1913, in-8°.

(5) *Mémoires*, t. II, p. 100 ; Moûtiers, 1874.

(6) P. 190.

réflexions que ce terme évoque dans une âme éprise du passé :

« Les grands veulent être ensevelis dans l'église de leur paroisse, au tombeau de leurs ancêtres sis dans la chapelle seigneuriale... Le peuple réclame son *vaz*, car chacun sait que l'intérieur de nos églises étaient [sic] des cimetières, que chaque famille jouissant du droit de *paroissinage* y avait sa place marquée où les vivants venaient s'agenouiller et prier sur la dalle elle-même ou la planche qui les séparait des morts ».

Ce passage nous fait mieux comprendre une tradition recueillie par M. van Gennep, dans son livre *En Savoie*, « Du berceau à la tombe » (7). Etudiant les rites du mariage, le savant folkloriste et sociologue écrit : « Aux Avanchers et à Doucy, à la fin de la cérémonie religieuse, le garçon d'honneur va chercher la mariée au chœur et la conduit à la place (*le vâ*) de sa nouvelle famille ». C'était primitivement la place funéraire (*in loco parentum*). Si les tombeaux ont disparu, le vieux mot a survécu, sans doute parce que la place actuellement réservée à la famille est à proximité de la sépulture antique. Quoi qu'il en soit, l'usage constaté par M. van Gennep est touchant, et si notre interprétation est exacte, il donnait aux jeunes gens une grande leçon. Je dis : « il donnait », car il se peut fort bien que ce mot *vâ* ait fini par désigner simplement la place ou le banc familial, sans évoquer ces souvenirs funèbres qu'il éveillait dans la mémoire des générations antérieures. C'est ainsi qu'à Valmeinier « l'épouse est d'abord conduite à la place ou au banc qu'elle occupera une fois mariée » (8).

Si la sépulture n'a plus lieu dans l'église, « l'usage se maintient encore d'enterrer chaque famille dans un endroit déterminé. C'est le *vâ* ou *large* de la famille ».

(7) P. 251.

(8) *Ibid.*, p. 116.

M. l'abbé EMPRIN atteste ainsi la survivance du mot et de la coutume. « Les ancêtres, continue-t-il dans sa *Monographie de Villaroger* (9), tenaient beaucoup à cet usage, et presque toujours, dans les testaments, on trouve la clause : « veut son corps être sépulturé *au vâ* de ses ascendants, ou une autre semblable ».

Ce mot, jadis d'un usage si fréquent, tend à disparaître ou a disparu du français régional. Il se maintient toutefois dans les patois. Le *Dictionnaire Savoyard* l'a enregistré sous deux articles (*vâ* et *var*), auxquels nous renvoyons le lecteur. FENOUILLET l'a également recueilli dans sa *Monographie du Patois Savoyard*, pour le pays de Gavot (canton d'Evian). Il figure aussi dans le *Glossaire* manuscrit de Morzine que feu l'abbé MARULLAZ avait eu la grande obligeance de colliger pour nos études de dialectologie savoisiennne. Enfin la preuve que *vâ* (*var*) est encore bien vivant dans les parlers de Savoie nous est fournie par les traductions de la poésie *Mors et Vita* insérées dans la *Revue Savoisiennne* (10). Sur les quatre textes patois, deux transcrivent ainsi l'hémistiche : « courbé sur un cercueil » : *d'aboçhon sur on var*,
et *aboçhi su ce var*.

La première adaptation, en patois de Viuz-en-Sallaz, est due à M. le chanoine Gavard ; la seconde, en patois de Morzine, à M. l'abbé F. Marullaz.

De ces textes (et on pourrait multiplier les citations), il nous a paru légitime d'inférer que le terme *vâ* (*vas*, *vaz*, *var*) a été répandu dans toute la Savoie. Mais il n'était point limité, nous l'avons dit, à cette région. Pour l'usage ancien, DU CANGE et GODEFROY l'ont constaté. Le *Glossarium* de Du Cange, après avoir défini le mot *vas* (11), ajoute que ces tombeaux

(9) P. 370.

(10) *Revue Savoisiennne* 1908, p. 110.

(11) « Sepulchrum subterraneum cameratum, sarcophagus ex lapide vel marmore... »

de nos jours encore sont appelés *vases* par les Auvergnats (Arverni) et les Limousins (Lemovices).

Si l'on se borne aux pays limitrophes de la Savoie, pour ne point aller jusqu'aux tombeaux d'Aliscamps,

Als *vases* d'Aliscamps...

comme il est dit dans la *Vie de S. Honorat*, ce mot s'emploie dans la région lyonnaise et en Dauphiné. Nizier du PUTSPELU, il est vrai, ne l'a pas signalé, et je m'en étonne ; mais il fournit à ONOFRIO la matière d'intéressantes citations. Aussi bien n'ai-je pas été surpris de retrouver ce même terme dans un article inséré dans l'*Echo de Savoie* (25 septembre 1927) pour faire connaître de récentes découvertes archéologiques à La Placette. Elles concernent les tombes anciennes du hameau du *Vas*, commune de Pommiers (Isère).

Il était, comme on voit, réservé à ce mot, de devenir une appellation toponymique. Quant aux autres significations relevées, elles peuvent toutes se ramener au sens primitif (ou presque) de bière, puis tombeau, sépulcre de famille, [place de la famille dans l'église], enfin cimetièrre.

Reste la question délicate de l'étymologie.

Nous avons écarté le rapprochement du grammairien J.-F. Favre. De même toutes les hypothèses qu'on pourrait échafauder sur la forme *basum*, donnée par Max Bruchet (y compris — naturellement — la célèbre *baris* égyptienne dont l'image illustre le *Dictionnaire des Antiquités romaines*). *Vas* (autre forme *vase*) doit bien être rattaché, semble-t-il, au latin *vasum*, tiré du pluriel usuel *vasa*. Un des sens du diminutif *vascellum*, au témoignage des glossaires anciens, était déjà : urne funéraire. Il n'y a rien de surprenant à ce que le mot simple ait eu la signification populaire de : bière, cercueil. Dans certaines régions *vas* se réduit à *vâ* ; ailleurs il devient *var*, par une modification phonétique à laquelle les savants ont donné le nom de rhotacisme final. Insister sur un tel fait serait ici déplacé. Nous préférons ren-

dre hommage, en terminant notre article, aux bons érudits savoyards dont les recherches ou la courtoise sympathie nous ont fourni les éléments de cette notice.

III

« GRAAL » en Savoie et dans la Vallée d'Aoste

Les fervents de nos *Chansons de Geste* se demandent parfois ce que sont devenus plusieurs de ces beaux vocables, familiers à tout esprit curieux de notre histoire médiévale. Tels *hèaume*, *hàubert*, *bliand*, *gonfalon*, *olifant* et tant d'autres. Tous ne sont point morts. C'est un plaisir de les suivre à travers les âges dans les divers parlars romans. Plaisir voilé de mélancolie, quand on voit ces preux chargés d'ans déchoir de siècle en siècle (Voltaire dirait : s'encanailler), au point d'achever leur longue carrière dans le « bagne » des lexiques patois.

Quel plus noble mot que l'antique *Graal* ? Rarement il déposait jadis sa couronne ou sa « gloire » de « saint ». Le *saint Graal* ! Termes évocateurs de belles, de magnifiques légendes ! C'est tout le Cycle breton, Arthur et les chevaliers de la Table Ronde, le Calvaire et la lance du centurion, le Précieux sang et Joseph d'Arimathie, Perceval et la « quête » célèbre. Toutes ces merveilleuses « histoires » pour aboutir à une simple « coppa valdostana da vino », à une jatte évasée de la Maurienne ! Grandeur et décadence...

L'article du Dictionnaire de Littré résume très nettement l'histoire du *Graal*. Je transcris la première citation :

Graal (saint). « Vase prodigieusement célèbre au moyen âge, dans lequel Jésus fit la cène, qui servit à Joseph d'Arimathie à recueillir le sang qui coulait des plaies du Christ et qui, après avoir fait des miracles en Terre-Sainte, à Rome, et selon d'autres dans la Grande-Bretagne, semblait perdu, lorsque, dans le sac de la ville de Césarée, en 1102, il fut retrouvé, devint le partage des Génois et, pendant plusieurs siècles fut montré aux fidèles dans l'église cathédrale de Gênes sous le nom de « *sacro catino* ». (DE LABORDE, *Emaux*, p. 333).

La *quête* ou recherche de ce vase illustre entre tous, que seul devait découvrir un chevalier absolument pur, forme l'un des épisodes les plus connus du cycle d'Arthur. Pendant plusieurs siècles le mot *graal* circula, avec les *romiers*, sur les grandes voies de pèlerinage. Aussi devint-il aisément populaire.

Notons d'abord à l'origine une double interprétation. Tantôt le *graal* est un plat (tradition de la Cène) ; tantôt c'est une sorte de coupe (tradition du Calvaire). On trouve trace de ces deux explications dans les parlars romans. Mais la notion de coupe semble de beaucoup la plus répandue.

En Savoie, *graal* apparaît fréquemment, sous des formes voisines, dans les documents du moyen âge, par exemple dans les vieux *Inventaires*. La forme usuelle est *grolle*. Ainsi je relève, en 1474 : « une *grolle* dorée... » (1). Max Bruchet a signalé ce mot dans son *Château de Ripaille* (2). « Sorte de vase à

(1) C'est l'un des objets précieux donnés en gage par la Duchesse Yolande, pour un emprunt de 850 florins. — Voir les *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* 1886, p. 444. Avec cette glose : « vase en forme de flacon ». — Cf., en 1480, « unam *grollam* deauratam ad arma Sabaudiae ».

(2) Page 155, et *Glossaire*.

vin », explique-t-il. Mais il en restreint l'origine, en ajoutant : « de fabrication allemande », ce qui est inexact (3).

Voici d'autres textes savoyards, du xv^e siècle :

« Une autre *grolle* sur trois châteaux, et sur le couvercle une banderolle aux armes de la duchesse » (1474).

On trouve *grolle* définie dans l'Inventaire de 1498 du duc de Savoie : « Une grant coupe appelée *grolle*, de jaspé, garnye d'argent doré ... »

Le même mot est fréquent, hors de Savoie, sous la forme *crolle*, *croule*. (Inventaire de la Duchesse d'Orléans, 1396 ; Inventaire du Duc d'Orléans, 1411. Encore en 1521, en 1578, etc.).

Si des textes latins ou français nous passons aux vocabulaires dialectaux, nous constatons, en nous bornant à la Savoie, que le terme *graal* s'est maintenu jusqu'à nos jours. Non cependant sur tout le domaine savoyard. Fenouillet, sauf erreur, ne l'a pas recueilli. Le *Dictionnaire Savoyard* l'enregistre, sous la forme *grâla*, seulement dans les arrondissements d'Albertville et de Saint-Jean de Maurienne (ce qui ne signifie nullement qu'on ne puisse le découvrir ailleurs). Je l'ai noté, après la publication du *D. S.*, dans un ouvrage de l'abbé PONT (*Origine du patois de la Tarentaise*, p. 69), ainsi transcrit : *grâle*.

Voici les définitions qui, dans le *D. S.*, précèdent notre courte notice étymologique :

« *Grâla*, sf. (4) (Saint-Jean de Maurienne) : vase de terre évasé et muni d'un manche. — (Albertville) : terrine, jatte très évasée où l'on met le lait pour que la crème s'y forme ».

Au-delà des Alpes, l'abbé CERLOGNE, de vénérable

(3) Toutefois cette origine est fréquente. On lit dans l'Inventaire de Charles le Téméraire (1647) : « Une *grolle* d'Allemagne ». Dans un Inventaire du duc de Savoie en 1498 : « une *grolle* d'Allemagne... », pareillement, ou « une ayguière d'or, à manière de *grolle* d'Allemagne ».

(4) A remarquer la différence des genres.

mémoire, mentionne *grolla*, dans son *Dictionnaire du Patois Valdôtain*. C'est une « coupe faite au tour, où l'on boit le vin ».

Cette définition nous servira d'élégante transition pour signaler au lecteur le travail le plus récent et le plus complet (ou plutôt le seul) qui traite de ce sujet.

Sous ce titre : « *La Grolla ; Coppa valdostana da vino* », M. J. BROCHEREL, l'un des écrivains les plus érudits et les plus sympathiques de la vallée d'Aoste, a fait une très intéressante communication au I^{er} Congrès national des Traditions populaires, tenu à Florence, en mai 1929. La plaquette, que nous nous plaisons à recommander aux curieux d'art populaire, de folklore et de dialectologie alpestre, est extraite des « Actes » de ce Congrès.

On nous saura gré d'en traduire ici quelques passages. De belles photographies, que nous devons à l'amabilité de M. Brocherel, serviraient à illustrer son texte. Nous regrettons vivement qu'elles ne figurent pas dans sa brochure.

En voici le début. La *grolla* est un vase cylindrique en bois tourné, de vaste capacité, qu'on remplit de vin aromatisé et qu'on fait circuler « in giro », à la ronde, de bouche en bouche, parmi une troupe d'amis en liesse. La *grolla* n'est pas d'un usage commun. On la tire du buffet seulement dans certaines occasions, que l'auteur énumère. Par suite, cet ustensile est devenu un objet de luxe, que le maître de céans est heureux de présenter, richement décoré d'ornements précieux, pour honorer ses hôtes. Aussi conserve-t-on la *grolla* avec un soin jaloux : on la transmet de génération en génération. Il y a des *grolles* qui remontent à deux ou trois siècles.

La *grolla* existait déjà au x^e et au xi^e siècle. Elle n'a pas changé de nom, de forme et de destination. Elle s'est toutefois dégradée dans l'échelle sociale. Jadis revêtue d'or et de gemmes, elle faisait pompeuse figure sur les tables et aux festins des princes

et des châtelains. Elle était si répandue dans les pays de langue d'oïl qu'il n'y a presque pas d'inventaire de maison noble où elle ne figure parmi la vaisselle d'apparat. Mais la *grolla* a fini par n'être plus vêtue que de bois dur, pour terminer sa longue carrière dans la « cantine » du valdôtain.

M. J. Brocherel donne ensuite d'intéressantes explications sur l'emploi de cette coupe, sur la façon dont elle est fabriquée, sur l'usage de boire à la ronde, qui subsiste encore, nous dit-il, en Savoie, dans le Dauphiné, dans le Bas-Valais, comme dans la vallée d'Aoste et sans doute ailleurs. Ajoutons que certaines *grolles* offrent de curieuses inscriptions.

Quant à l'étymologie, M. Brocherel adopte celle que nous lui avons suggérée, en réponse à son aimable questionnaire. Elle est d'ailleurs conforme à ce que nous avons inséré, il y a presque trente ans, dans le *Dictionnaire Savoyard*.

« *Grâla*, écrivions-nous alors, est une forme féminine correspondant à l'ancien français *grasal*, *graal*, dont le nom revient si souvent au moyen-âge dans les Chansons de geste pour désigner le vase dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit le sang coulant des plaies du Christ. »

« Pour l'étymologie du vocable *grolla*, dit à son tour M. Brocherel, le Prof. Bartoli, de l'Université de Rome, le Prof. Gauchat, de l'Université de Zurich, et le Prof. Désormaux, d'Annecy, par nous consultés, sont unanimes à le faire remonter à l'ancien français *grasal*, *graal*. » — Je suis flatté de me trouver en si bonne compagnie.

Mais d'où vient *graal* ? J'avoue que les étymologies proposées jusqu'ici ne sont pas absolument probantes. Plusieurs se heurtent à des difficultés d'ordre phonétique. *Gradus* ? *Crater* ? *Gratum* ? Tous les trois peut-être, munis d'un suffixe *alis*, ont pu contribuer, en réagissant l'un sur l'autre, par étymologie dite populaire, à donner des formes transcrites *grasal* (et variantes), *graal*. Là d'ailleurs ne serait pas l'intérêt

de cette notice. Il suffit que nous ayons constaté, dans les parlars de nos régions, la survivance (je n'ose dire la déchéance) d'un vocable antique, l'un des plus « nobles » de notre langue.

P.-S. — Aux amateurs de folklore (chaque touriste ne doit-il pas être quelque peu folkloriste ?) il convient de signaler aussi deux enquêtes entreprises par M. J. BROCHEREL dans la vallée d'Aoste.

La première concerne le baptême, les relevailles, les fiançailles, le mariage, les « répétailles », les funérailles. La seconde porte sur la maison, le mobilier rustique, les ustensiles, les costumes, les coutumes, le décor des rues, l'art religieux. Ces questionnaires sont très détaillés. Les résultats d'une pareille enquête ne manqueront pas d'intéresser vivement les érudits savoyards et les lecteurs de M. van Gennep.

IV

HARNOIS et HARNACHER — FERRER

On connaît la tirade de Don Diègue (*Le Cid*, II, 8, v. 711) :

Sire, ainsi ces cheveux *blanchis sous le harnois*,
Ce sang pour vous servir prodigué tant de fois,
Ce bras, jadis l'effroi d'une armée ennemie,
Descendaient au tombeau tout chargés d'infamie.

Les éditions classiques du *Cid* contiennent la glose suivante : « *Harnois*, tout l'équipement de l'homme d'armes ». En effet, *harnois* (*harnais*) (1) signifiait

(1) D'un radical *Harn*, d'origine inconnue, + suffixe *isk*. (*Dictionnaire Général*, H. D. T.). — On a proposé le celtique *harnéz*, attirail de fer.

anciennement armure. Il désignait aussi « l'équipage » d'un homme d'armes et, par analogie, toute espèce d'accoutrement. Cette dernière signification persiste dans la locution, encore usitée parfois : « suer dans son *harnois* », c'est-à-dire : être mal à l'aise dans ses vêtements.

Par suite le dérivé *harnacher* (*harnaché, harnachement*, etc.) avait jadis (et conserve parfois dans la conversation familière) le sens de : couvrir d'un vêtement lourd.

Dans la région annécienne ce verbe ne suggère pas d'ordinaire l'idée de lourdeur. *Harnacher*, c'est accoutrer ; spécialement, c'est acheter des habits ou des objets servant à la parure. Ainsi l'emploi de ce mot dans le français régional n'implique pas une nuance de sens péjorative. Le plus souvent, dans la bouche d'un paysan, *harnacher* est à peu près synonyme de *ferrer*, dont nous parlons plus loin, mot qui a subi une évolution sémantique analogue. « On va (= nous allons) à Annecy pour *harnacher* mon épouse ». Cette phrase, qui fait d'abord sourire, s'interprète ainsi : « Nous allons acheter à la fiancée les cadeaux d'usage ».

Cette locution vieillit. Elle est fort ancienne. Dans un testament de 1363, une clause dictée par F. de la Perrière, est ainsi traduite par A. DUCIS : « Il donne à l'Eglise son *harnais*, savoir une plaquette, un bacinnet (casque), un gorgerin, les bracelets, les enseignes... » (2).

Ainsi les bijoux et autres objets précieux servant à la parure sont compris dans le *harnois*, comme les diverses parties du vêtement. L'emploi de *harnacher* s'explique donc fort bien pour indiquer l'achat des cadeaux de mariage. A Cruseilles, me dit-on, *se harnacher*, c'est encore s'équiper, mais particulièrement pour aller à la chasse.

Cette signification diffère peu de celle que Mar-

(2) *Revue Savoissienne*, 1878, p. 45.

celle TINAYRE donne au même mot dans la phrase suivante : « C'était un bel animal humain, bien nourri, *harnaché d'étoffes* chatoyantes, de pierres et de métaux » (3).

Quant à *ferrer*, c'est aussi « donner à la fiancée les cadeaux d'usage ». Cet emploi du mot, jadis répandu dans toute la Savoie, est constaté par nos vocabulaires dialectaux. Il nous suffira de transcrire ici une phrase de l'érudit A. PERRIN :

« Quand les futurs se rendent à la ville voisine pour acheter les présents, les boucles d'oreilles que la jeune fille met le plus souvent pour la première fois, l'orfèvre lui perce les oreilles, ce qu'on appelle *fara, ferrer* la future, les anneaux, la chaîne d'or terminée par une croix ou par un cœur et une croix d'or, plus anciennement d'argent... » (4).

Cette citation explique fort bien comment le verbe *ferrer* a pu être employé pour dire simplement : acheter les cadeaux de fiançailles. L'« épouse » ainsi *ferrée* d'or ou d'argent ne se doute guère qu'elle fournit aux grammairiens un exemple intéressant de « métonymie ».

(3) *La Maison du péché*, p. 69.

(4) A. PERRIN, *Anciennes coutumes relatives au mariage en Savoie*; in *Congrès des Soc. savantes savoisiennes*, XV^e session, Chambéry, 1900, p. 210.

Voir aussi l'ouvrage déjà mentionné d'A. VAN GENNEP: *En Savoie, Du berceau à la tombe*. L'auteur explique l'origine de cette coutume, « la *ferrure* », p. 93, et détermine la zone de la locution « *ferrer l'épouse* ».

V

TIRELIRE

Le *Dictionnaire Général (H. D. T.)* donne *tirelire* comme d'origine inconnue. Le premier exemple recueilli est du XIII^e siècle.

Voici un passage curieux, extrait d'un article de DESFONTAINES, intitulé : *Observations sur les écrits modernes* (t. III, 1735) :

« Chaque Savoyard [à Paris] apporte son petit gain, qu'il met dans sa petite boîte, *qu'ils appellent parmi eux tire-lire*, jusqu'à ce qu'il y ait une somme assez considérable pour en faire usage suivant le conseil du chef de la chambrée ».

On trouvera sur l'émigration savoyarde à Paris au XVIII^e siècle des remarques nouvelles dans un article de M. MEYER, *La protection des petits Savoyards à Paris en 1755* (1). C'est lui qui nous a fourni la citation de Desfontaines. Elle suggère immédiatement une étymologie. Une telle interprétation a dû s'offrir plus d'une fois à la pensée des gens qui font usage de cet objet et de ce mot. La graphie *tire-lire* décompose le terme en deux éléments. On a regardé le second comme étant l'italien *lira*, *lire*, du latin *libra*. La *tirelire* aurait été importée et vulgarisée à Paris par les émigrants venus de Savoie. SCHELER paraît bien avoir adopté cette étymologie.

Est-elle judicieuse ? Faut-il au contraire la mettre au même rang que le calembour *tire l'ire* ?

Si *tirelire* fut importé de Savoie, il faut admettre que ce fut bien longtemps avant le XVIII^e siècle. Déjà

(1) *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. 64 [1927], p. 290.

au XIII^e, Jean de Meung parle de « mettre en *tirelire* ». A cette époque pouvait-il être question de *lires* ? (2). Et ce précieux instrument d'économie que fut la *tirelire* dut « retirer » moins souvent des pièces blanches que des sous, voire des liards, ou de modestes « picaillons ».

Aussi bien la question étymologique n'est-elle pas encore tranchée. Suivant LITTRÉ, *tirelire* serait un mot de fantaisie, comme *ture-lure*. Le plus sûr est de reconnaître, ici comme tant de fois ailleurs, notre fâcheuse ignorance. Concluons donc, avec le très regretté maître Léon Clédât : « Dans *tirelire*, *tire-lari-got* (à), *tiretaine*, le second élément n'est pas expliqué. » (3).

Une dernière observation. Dans les parlers de Savoie comme en français, le verbe *tirer* (patois *tri*) a servi à former de nombreux composés. Mais *tirelire* n'est pas un terme du cru. Le nom usuel, à Genève et à Lyon, est *cachemaille*, auquel correspond le savoyard *cachemille* (*cachemilie*). On trouvera sous ce mot dans le *Dictionnaire Savoyard* l'explication donnée par HUMBERT et celle que nous avons proposée, sans éliminer la première (où *maille* joue le rôle du « picaillon » piémontais). Cette simple remarque ne suffit-elle pas pour que nous ayons le droit de mettre en doute l'origine savoyarde de *tirelire* ?

(2) LITTRÉ fait remarquer justement que le mot n'est pas italien.

(3) *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

VI

GONFALON — CONFARON

Gonfalon (ou *gonfanon*) est l'un de ces mots chers aux trouvères (1) qui vivent encore dans le français régional et dans nos patois.

On désignait ainsi une sorte d'enseigne ou de « flamme » fixée par des clous au-dessous du fer de la lance. L'historique de ce terme, si fréquent dans nos *Chansons de Geste* (et de son dérivé *gonfalonnier*) est bien connu. Nous le rappelons ici brièvement.

Les *gonfalons* « étaient la bannière que déployaient les églises lorsqu'il fallait lever des troupes et convoquer les vassaux pour la défense de leurs domaines. La couleur des *gonfalons* était rouge ou verte, selon que le patron de l'église était martyr ou évêque. En France, le *gonfalon* était porté par les *avoués* ou défenseurs des abbayes, et on a prétendu avec quelque vraisemblance que, dans l'origine, l'oriflamme n'était que le *gonfalon* de l'abbaye de Saint-Denis, que le roi de France portait comme *avoué* de ce monastère. Le seigneur qui portait le *gonfalon* s'appelait *gonfalonnier* ». (2).

D'ordinaire les *gonfalons* des chevaliers avaient leur partie inférieure découpée en plusieurs flammes ou pièces pendantes, nommées *fanons* (3).

On sait la fortune du terme *gonfalonnier* en Italie, particulièrement à Florence.

* * *

(1) Voyez ci-dessus la notice « *Graal en Savoie* ».

(2) A. CHÉRUEL, *Dictionnaire Historique des Institutions de la France*, v° *Gonfalon*.

(3) Telle est l'origine de nos *fanons*. — « Presque toujours, dit LÉON GAUTIER, le *gonfanon* est à trois langues ou trois pans ».

Gonfalon, comme tant de vocables relatifs à la guerre, à l'armement, est d'origine germanique.

Gonfanon, suivant le *Dictionnaire Général* (H. D. T.), est « emprunté de l'ancien haut allemand *gunfano*, proprement bannière de combat ».

Le premier exemple cité est tiré de la *Chanson de Roland* (4) où ce mot revient si fréquemment. Des *gonfanons* décrits, on peut le noter en passant, associent nos trois couleurs :

E gonfanuns blancs, e vermeilz e blois.

Autre remarque : Si réellement la *Chanson de Roland* est postérieure d'environ un quart de siècle à la *Vie de Saint Alexis* (5), il faut reculer d'autant l'apparition de *gonfalon* constatée dans nos premiers textes littéraires. On remplacera donc le vers cité dans le *Dictionnaire Général* par celui-ci :

Le gonfanon l'emperedor porter (Strophe 83).

[Porter le gonfanon de l'empereur].

Du poème de *Saint Alexis* jusqu'à nos jours, les documents abondent, permettant de suivre la vie de *Gonfanon*. L'article 3918 du *Roman, Etymol. Woerterb.*, de M. MEYER-LUBKE, passe en revue les principales formes usitées dans les langues romanes. Pour le moyen âge le guide sera naturellement le *Glossarium* de DU CANGE, avec le *Dictionnaire* de GODEFROY. Autour de la Savoie, en attendant la notice du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, on peut se reporter au *Dictionnaire genevois* de HUBERT. BROSSARD enregistre ce terme dans son *Glossaire des mots de la basse latinité* employés dans les titres de la Bresse et du Bugey au Moyen-âge.

Dans nombre de textes savoyards anciens figure

(4) Vers 1228 : *El cors li met les pans del gunfanum* [Dans le corps il lui enfonce les pans du gonfanon].

(5) *La Vie de Saint Alexis*, dont nous avons montré le rapport avec le *Mystère de Saint Bernard de Menthon*, est un poème hagiographique du XI^e siècle. G. PARIS en a donné de belles éditions critiques. Cf. *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. VII.

une variante de *gonfalon*. Nous en citerons deux seulement. Le premier est extrait du *Château de Ripaille* (p. 397). La forme transcrite est *conforonus* (6). Le second, plus récent, est un *Inventaire* du mobilier de l'église d'Alex, répertorié en 1565. Celui-ci atteste l'existence de « 2 *confarons*. » (7).

On trouvera d'autres exemples à l'article *confaron* de notre petit *Glossaire du français local* parlé dans la région annécienne au XVI^e siècle, d'après le *Coutumier de Talloires* (*Revue Sav.*, 1917, p. 201-202).

Confaron, telle est, en effet, la forme la plus fréquente dans les parlers de Savoie. Il en est de même dans la vallée d'Aoste. L'abbé CERLOGNE enregistre *Confaron* : « bannière d'église ». Au mot *confaron* du *Dictionnaire Savoyard*, nous avons indiqué en terminant que GODEFROY cite plusieurs dérivés commençant par un *c*. Il faudrait ajouter la remarque suivante : Outre la notice, très documentée, comme toujours, que LITTRÉ donne au mot *gonfalon*, son *Dictionnaire* offre un autre article : + *Confalon*. Il rappelle sous ce nom une confrérie de séculiers dits pénitents (1264), à qui saint Bonaventure prescrivit une forme particulière de prières.

Ce sont aussi les Confrères ou les processions du Saint Sacrement (8) qu'évoquent les correspondants savoyards de *gonfanon* ou *gonfalon*. Si ce terme antique a survécu dans les parlers actuels de la Savoie, c'est évidemment grâce aux cérémonies traditionnelles auxquelles nous venons de faire allusion.

Voici, en effet, la définition du *Dictionnaire Savoyard* :

(6) « Primo unus *conforonus* cindalis persici cum ymagine beate Marie Virginis tenentis infantem ».

(7) Max BRUCHET, *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*, Série E, 368.

(8) L'histoire de ces Confréries en Savoie serait à écrire, nous disait un jour M. Raoul Allier.

« + *Confaron* (9), sm. (Annecy; Alex, 1565) : lanterne à verres de diverses couleurs portée au bout d'un bâton par les confrères qui escortent le Saint-Sacrement... A Thônes, on dit plus souvent *gonfaron*. »

Serait-ce une conjecture trop hardie que de voir en ces diverses couleurs (rouge, verte) la survivance de la tradition dont il est parlé au début de cet article ?

Quant au changement de la syllabe finale, je l'expliquerais volontiers par l'influence analogique du verbe *farâ*, briller, brûler. L'initiale de *confaron* me paraît également due à l'influence du préfixe latin *cum*, qui se trouve dans *confrérie*.

La *Monographie* de FENOUILLET énumère les formes *gonfalon* et *gonfaron* (Semine), *confolan* (Chablais), *canfolan* (Faucigny), *confaron* (Semine). La définition, plus voisine de la signification primitive, est identique à celle de la vallée d'Aoste : « bannière de procession ». Tel est aussi le sens que M. le chanoine GAVARD m'indique pour *conforon*, *confaron* (*Notes* manuscrites destinées au *Supplément du Dictionnaire Savoyard*).

Cette observation concorde avec l'usage du *Coutumier de Talloires*. Celui-ci emploie toujours le terme *confaronus* comme synonyme de *vexillum*, bannière (10).

Si l'antique *graal* s'est un peu « dégradé » en vieillissant,

(9) Je n'ai pas trouvé trace du dérivé dans les parlers de Savoie. Il a dû cependant exister. Peut-être vit-il encore. La forme correspondant à *gonfalonnier* serait sans doute *confarni*, qui traduirait le « signifier, seu *confaronum deferens* », que j'ai relevé dans le *Coutumier de Talloires* (Cf. *Revue Sav.*, 1917, p. 201, sub v^o *campanule*).

(10) « *Vexillum seu confaronum ecclesie* ». Plus loin : « portare vexillum, seu *confaronum* ». J'ai rappelé (*Revue Savoisiennne*, étude citée) le titre du chapitre CXXI, p. 94, de ce même *Consuetudinarium* : « De signifero, seu *confaronum ecclesie deferente* », titre qui peut se traduire ainsi : Du porte-enseigne ou bannière de l'église.

lissant, le *gonfanon* (*confaron*) savoyard supporte assez vaillamment (11), comme on voit, le « faix des ans ».

(11) Je n'ai relevé aucune nuance de sens péjorative, comme on l'a constaté pour un certain nombre de mots d'origine germanique.

VII

JANSÉNISME et PATOIS SAVOYARD

Ce petit article a pour but de faire connaître ou de rappeler, avec un « mot » plaisant, une vieille anecdote qui ne manque pas de saveur.

L'anecdote est rapportée par GRILLET, au tome II, p. 134, de son « *Dictionnaire historique, littéraire et statistique* des départements du Mont-Blanc et du Léman » (1). Je ne peux en garantir l'authenticité. Il s'agit du chanoine François Deville, qui fut vicaire général du diocèse de Genève, et « ne cessa de combattre les erreurs des jansénistes », jusqu'à sa mort, survenue en 1723.

Ce chanoine avait, en effet, le tempérament « combattif ». « Il conçut, rapporte Grillet, contre l'opiniâtreté des jansénistes une telle aversion que des religieux de Saint Dominique de Chambéry (dans l'église desquels la Maison Deville avait son tombeau) (2),

(1) Chambéry, 1807.

Pour la véracité de GRILLET, je me permets de renvoyer à mon étude sur *Fr. de Myozinge*, poète et chroniqueur annécien du XVI^e siècle.

(2) Voir notre précédente notice sur *Var*.

ayant dit que puisqu'ils ne pouvoient pas avoir dans leur parti M. l'official Deville, pendant sa vie, il ne leur échapperoit pas après la mort, il ordonna par son testament que son cadavre seroit porté à Saint Alban ».

François Deville avait écrit un livre intitulé : « *Les préjugés légitimes contre le jansénisme*, avec un abrégé de cette hérésie, depuis le commencement des troubles que Jansénius et Arnaud ont causés dans le monde, jusqu'à la pacification ».

Je n'ai pas lu, ni même vu, cet ouvrage. Grillet indique comme date 1686, comme lieux d'édition, Cologne et Genève (in-12).

Le grand Arnauld (3) répondit, la même année, à cet ouvrage par une brochure de 283 pages, écrite « avec beaucoup d'amertume et de fiel », imprimée à Cologne sous ce titre :

Phantôme du jansénisme, ou justification des prétendus jansénistes par le livre même d'un Savoyard, docteur de Sorbonne, leur nouvel accusateur.

Et voici l'anecdote :

« La lecture de cette diatribe fit tant d'impression sur M. Serge de la Croix, chanoine de Genève, qu'il dit d'un ton badin à son confrère, avec l'énergie du dialecte savoisien :

« Ah ! Mons Deville, voz i volu voz fare mettre dezo la pressaz, mais cho diabloz d'Arnaud voz a diablement équatrà ».

[Ah ! Mons Deville, vous avez voulu vous faire mettre dessous la presse (vous faire imprimer), mais ce diable d'Arnaud vous a diablement.....]

Reste le dernier mot, le plus énergique sans doute, selon Grillet. Le verbe *équatrà* ne figure, ni sous cette forme, ni sous la graphie *écwatrà*, *ékwatrà*, dans le *Dictionnaire Savoyard*. Aimé Constantin ne l'avait pas recueilli. Je ne l'ai rencontré, pour ma

(3) Il ne devait mourir qu'en 1694.

part, que dans le passage cité de Grillet. Je l'ai noté avec soin pour le *Complément projeté du Dictionnaire*.

Ce verbe doit appartenir à la même famille que le nom *éctrè* (Albertville) : clifoire, et que le verbe *éqètra*, enregistré (p. 172) avec le sens de : rejaillir (à Leschaux et à Sevrier). Les notes manuscrites de M. le chanoine GAVARD (alors professeur de rhétorique au Collège d'Evian ; 1903) (4), confirmeraient mon interprétation. Je lis, en effet : *Equetra* (5), sm., (3 Jv. = Viuz-en-Sallaz) : clifoire ; et *Equetrà*, v. n., (3 Jv.) : faire jaillir de l'eau, en lancer avec une seringue.

Voilà bien le mot exact. Il me permet d'achever ainsi la traduction précédente : « Ce diable d'Arnauld vous a diablement « seringué » ! »

L'expression ne déplairait point à Molière.

Je remarque en outre que nos doctes interlocuteurs ne se faisaient aucun scrupule de recourir au patois savoyard, dont « l'énergie » ou, si l'on préfère la verdeur, ne choquait nullement de graves théologiens (6).

(4) *Notes proposées pour le Supplément au Dictionnaire Savoyard* ; 1903.

(5) La finale est atone.

(6) C'est l'occasion de rappeler (ne fût-ce qu'à titre de renseignement onomastique) les *Savoisiennes*, de Robert Arnauld d'Andilly. La première, datée de 1601, devait être réimprimée à Grenoble, avec la seconde, en 1630.

VIII

MONTAGNE — MONTAGNARD

Le décret du 10 juin 1793, sect. IV, art. I, énumère un certain nombre de mots désignant les *friches*. « Tous les biens communaux en général connus dans toute la République sous les divers noms de terres vaines et vagues, *gastes, garrigues, landes, pacages, pâtis, ajoncs, bruyères, bois communs, hermes, vacans, palus, marais, marécages, montagnes* ; et sous toute autre dénomination quelconque, sont... à la généralité des habitants ». (1).

Montagne est ici en assez fâcheuse compagnie. Il donne l'impression d'un terme péjoratif. C'est l'occasion d'en esquisser l'histoire. Suivant les âges, suivant les lieux et aussi les impressions, l'instruction, l'humeur de celui qui emploie ce mot, *montagne* se charge ou s'est chargé de nuances de sens bien différentes, même contradictoires. Comme un paysage, un mot peut être ou plutôt déceler un état d'âme.

* * *

Le *Dictionnaire du Patois Valdôtain*, de l'abbé CERLOGNE, donne cette définition : « *Montagne* : mont ». Nous voilà bien avancés. Les deux noms seraient-ils donc synonymes ? Nullement. Ni leur

(1) J'extraits cette citation de *l'Histoire de la Langue Française des origines à 1900*, tome VI, 1^{re} partie, fascicule I, p. 255, n. 3 ; Paris, A. Colin, 1930. Je me permets de renouveler ici à mon très honoré Maître, M. F. Brunot, l'hommage que j'ai rendu plus d'une fois à son admirable ouvrage, (tout récemment, à propos de ce premier fascicule du tome VI, dans la *Revue Française de Prague*, 15 juin 1930).

sens, ni leur emploi ne coïncident exactement. Bref, *mont* et *montagne* ne sont pas « interchangeables ».

Je ne crois pas que *mont* ait jamais été employé comme péjoratif. S'il a cette nuance, il la doit à un qualificatif : « *Monts maudits* ». Inutile d'insister par conséquent sur le mot simple.

Le dérivé *montagne* s'offre d'abord comme un collectif. Voyez le titre des deux beaux volumes de J. GRAND-CARTERET : « La *montagne* à travers les âges ». On ne pourrait guère lui substituer le mot simple et dire : Le *mont*... »

Montagne est ancien dans notre vocabulaire. Le premier exemple fourni par le *Dictionnaire Général* remonte au XI^e siècle (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, 104). LITTRÉ, dont l'article abonde en citations permettant d'étudier l'évolution sémantique de ce mot, n'a pas relevé la nuance indiquée dans le décret de la Convention. Elle me paraît résulter en partie d'un emploi du mot *montagne* familier aux populations alpestres, notamment à celles de la Savoie. Comme un certain nombre de villégiateurs peuvent ne point le connaître, je le rappelle ici.

« *Montagne* : propriété située sur les hauteurs où l'on conduit les troupeaux en alpage. « J'ai deux *montagnes* près de la Tournette... » (*Dict. Savoyard*).

J'ajoute un exemple tiré d'une intéressante monographie de commune : « La bénédiction des animaux et des *montagnes* existe dans toutes les paroisses où il y a des *montagnes*, c'est-à-dire des terrains inaptes à la culture où l'on fait pâturer les troupeaux pendant l'été. » (Abbé J. RENNARD, *Histoire du Mont-Saxonnex*, p. 196 ; Annecy, 1927).

Dans la Suisse romande, spécialement à Blonay, M^e Louise ODIN (2) note le sens de : « pâturage de

(2) *Glossaire du patois de Blonay*, p. 365. Suivant l'auteur, *mont* ne s'emploierait qu'au pluriel, pour désigner « les prés en pente situés au-dessus des villages et au-dessous des pâturages de montagne et des forêts. C'est là que se trouvent disséminés les nombreux chalets qu'habitent les paysans à l'époque de la fenaison ».

montagne ou *alpage*. Le paysan vaudois, dit-elle, appelle *montagne* chaque division de la région des hauts pâturages ».

Du sens de « terrains inaptes à la culture », pour un agriculteur « planan », il est aisé d'aboutir à une signification dépréciative ou péjorative. Il peut en être de même pour un alpiniste tel que M. de Chateaubriand, dont nous avons analysé l'état d'âme en commentant jadis son *Voyage au Mont-Blanc*.

Si les *montagnes* ont pu être un « objet d'horreur » (3), elles n'ont plus besoin d'être réhabilitées de nos jours.

* * *

Il en est de même pour ceux qui les habitent. Plus encore que le mot *montagne*, *montagnard* fut un terme péjoratif. Evidemment cela dépend de qui l'emploie. Jean MÉNENC eut l'occasion de protester, non sans finesse, dans son curieux *Dialogue du Planan et du Montagnard*, dont nous avons déjà parlé dans *Lac d'Annecy*. Jean Ménenc est un contemporain, même un correspondant de saint François de Sales. Par une association d'idées toute naturelle, son nom me rappelle une anecdote assez plaisante.

Il y a une lettre charmante de saint Vincent de Paul à M. Martin, supérieur de la mission, à Turin. Elle est datée de Paris, 26 novembre 1655, et exalte l'humilité de saint François de Sales. « Feu Mgr de Genève, écrit-il, la première fois qu'il prêchoit à Paris, le dernier voyage qu'il y fit, on courut à son sermon de toutes les parties de la ville, la cour y étoit et tout ce qui pouvoit rendre l'auditoire digne d'un si célèbre prédicateur. Chacun s'attendoit à un discours selon la force de son génie... Il récita simplement la vie de Saint Martin, à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres, qui eus-

(3) Je renvoie volontiers à l'ouvrage cité de GRAND-CARTERET.

sent fait enfler le courage à un autre. Il fut le premier à profiter de sa prédication pour cet acte héroïque d'humilité.

« Il nous raconta cela bientôt après, à Mme de Chantal et à moi, et il nous disoit : « Oh ! que j'ai bien humilié nos Sœurs, qui s'attendoient que je dirois merveilles, en si bonne compagnie ! Une telle, qui s'y est trouvée, parloit d'une demoiselle prétendante, qui fut depuis religieuse, qui disoit pendant que je prêchois : Voyez un peu ce maroufle et ce *montagnard*, comme il prêche bassement ! Il falloit bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde ! » (4).

« Ce montagnard ! » Sans doute la « demoiselle prétendante » entendait là-dessous, comme Philaminte, « un million de mots ». Combien elle eût été surprise si elle avait pu lire, environ deux siècles plus tard, cette définition, peu précise assurément, mais en tout cas élogieuse d'un personnage de *Fanchon la Vielleuse* (1803) : « André, excellent garçon, vrai *montagnard* ».

Vers cette époque, Ducis écrira tel vers où il se complait à célébrer

De l'œil du montagnard l'audace et la fierté.

Puis c'est le romantisme, l'exaltation de la montagne, en dépit de Chateaubriand, les vers de Gautier :

Je suis enfant de la montagne,
Comme l'isard, comme l'aiglon...

Et *Masferrer*, et tant d'autres effusions lyriques. Il en sera de même, toute proportion gardée, pour les *Armaillis*.

On pourra m'objecter que le mot *montagnard* conserve parfois chez le plus romantique peut-être de

(4) On trouvera cette lettre dans le recueil de LANSON, *Choix de lettres du XVII^e siècle*, p. 55.

nos poète, Victor Hugo, un sens quelque peu défavorable. Je le sais, et je me souviens de la fameuse tirade de *Ruy Blas* : « O ministres intègres... »

Quelle armée avons-nous ? A peine six mille hommes,
Qui vont pieds nus. Des gueux, des juifs, des montagnards,
S'habillant d'une loque et s'armant de poignards.

(*Ruy Blas*, III, scène 2).

Il n'en est pas moins vrai que nous regardons le *montagnard* avec d'autres yeux que la novice dont parlait spirituellement saint François de Sales (5).

(5) Cette courte notice n'est (et ne saurait être) qu'une ébauche. Il y aurait lieu d'étudier, en ce qui concerne la sémantique, toute la famille de ce terme *mont*. Je vois accourir les *Montagnons* de Jean-Jacques, suivis des *Montagnards* de Robespierre.

Je me demande aussi pour quelles raisons *montagnire*, d'après Fenouillet, est encore usité, tandis que le masculin survit seulement comme patronyme : *Montagnier*.

Voici encore, à propos de *montagnard*, quelques citations intéressantes. Ce mot peut être pris, comme *montagne* lui-même, dans un sens plus restreint :

Montagnard, celui qui exploite des pâturages de montagne (1757).

Ainsi : « les *montagnards*, cabaretiers et boulangers à proportion de leurs négoes ». (*Gabelle du sel*, Paroisse de Saint-Maxime, canton de Beaufort). Voyez G. PÉROUSE, *Albertville*, série E. Suppl. 607, p. 97, col. 1.

Dans quelques régions, *montagne* a pris le sens de bois, forêt. Voir M. ELIAS, *Der Wald...*, étude de géographie linguistique d'après l'*Atlas linguistique de la France*, de GILLIÉRON (dissertation inaugurale de Heidelberg, 1911).

Enfin sur le sens de *montagne* dans J.-J. Rousseau, cf. A. FRANÇOIS, *Les provincialismes suisses-romands et Savoyards de J.-J. Rousseau*, p. 53-54.

